Voilà!

Vision SUR LE LAC

Automne 2021

Humaine

MOT DE LA MAIRESSE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Le projet du Centre aquatique du Lac a finalement pu démarrer grâce à la confirmation d'une bonification de la somme qui nous est allouée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). En dépit de l'explosion du coût de construction, j'avais pris l'engagement de poursuivre nos démarches afin de trouver de nouvelles sources de financement et ainsi ramener le coût du projet à un niveau acceptable pour les contribuables, comme ces derniers l'avaient exprimé en février dernier. C'est donc mission accomplie, car le programme TECQ nous permettra d'aller de l'avant! Je remercie la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, pour cette bonification salutaire issue du Programme de la TECQ. Le Centre aquatique du Lac est un beau projet intergénérationnel qui profitera à l'ensemble de notre population.

Vous trouverez également dans les pages qui suivent tous les détails concernant les travaux d'amélioration à notre station de traitement de l'eau potable. Comme pour le Centre aquatique du Lac, des sommes provenant du Programme de la TECQ réduiront les coûts pour la Ville.

Aussi, des appels d'offres publics ont été lancés afin de procéder à la conception d'égouts pluviaux au sud du chemin d'Oka, ce qui favorisera un meilleur drainage des eaux de surface. Ce projet dépend de l'approbation de chacun des secteurs concernés, car il s'agit de nouvelles infrastructures.

En terminant, je vous réitère mes habituelles consignes alors que la rentrée bat son plein. Dans les zones scolaires, respectez la limite de vitesse et conformez-vous aux ordres des brigadières. Soyez également vigilants partout sur notre réseau routier, car plusieurs enfants se déplacent à pied ou à vélo pour se rendre à l'école.

La mairesse, M^e^ Sonia Paulus
s.paulus@vsmsll.ca

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi
24 août
28 septembre
23 novembre

NOUS JOINDRE

Vous avez des questions ou avez besoin d'information ? N'hésitez pas à communiquer avec nous via notre site Web en utilisant l'onglet **Nous joindre**. Sélectionnez ensuite le service approprié dans le menu déroulant.

Vous ne savez pas à quel service adresser votre question ou votre commentaire ? Écrivez à **info@vsmsll.ca** et nous nous ferons un plaisir de rediriger votre courriel vers le service concerné.

SOMMAIRE

2 Mot de la mairesse
3 Votre conseil
4 Actualités
6 Travaux publics
8 Environnement
9 Subventions environnementales
10 Urbanisme
12 Sécurité publique
14 Matières organiques
15 Loisirs et culture
19 La bibliothèque
21 Élections
22 Organismes

FRANÇOIS RACINE

District 1 | f.racine@vsmsll.ca

Comité consultatif d'urbanisme
Comité de circulation
Comité des finances et des ressources humaines
Comité des travaux publics
Comité sur les mesures d'urgence
Régie de police

JEAN-GUY LAJEUNESSE

District 2 | jg.lajeunesse@vsmsll.ca

Comité des travaux publics
Comité loisirs, arts et culture
Tricentris, centre de tri
Comité consultatif en environnement
Comité de la famille, des aînés et des personnes handicapées
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

YVES LEGAULT

District 3 | y.legault@vsmsll.ca

Comité des finances et des ressources humaines
Comité des installations sportives partagées
Comité sur les incendies
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

JEAN-GUY BLEAU

District 4 | jg.bleau@vsmsll.ca

Comité de la famille, des aînés et des personnes handicapées
Office régional d'habitation
Comité de circulation
Tricentris, centre de tri

FRANÇOIS ROBILLARD

District 5 | f.robillard@vsmsll.ca

FRÉDÉRIQUE LANTHIER

District 6 | f.lanthier@vsmsll.ca

Comité consultatif en environnement
Comité consultatif d'urbanisme
Comité loisirs, arts et culture

Pour consulter la carte des districts, visitez notre site Web sous l'onglet **Conseil municipal**.

AMÉLIORATION À L'USINE D'EAU POTABLE

...

Le 24 août dernier, à la séance du conseil municipal, nous avons octroyé un contrat à l'entreprise H^2O Innovation inc. pour l'achat de membranes de nanofiltration pour l'usine d'eau potable au coût de 229 908,00 $.

Au cours des prochaines semaines, nous procéderons au remplacement des membranes à notre station d'eau potable afin d'améliorer la qualité de l'eau.

Par ailleurs, deux mandats ont été octroyés au Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de Polytechnique Montréal afin de réduire la concentration de manganèse à la source et d'augmenter l'efficacité du traitement de l'eau et sa distribution.

Nous prévoyons commencer les travaux au cours de l'année 2022, notamment pour la construction d'un réservoir d'eau potable, l'aménagement d'une conduite parallèle et la bonification du système de traitement du manganèse.

Nous mettons tout en œuvre afin de bénéficier de tous les programmes de financement ou de subvention offerts dans le cadre de ces travaux.

Rappelons que le manganèse est un élément naturellement présent dans l'eau. Au contact du chlore, celui-ci se précipite dans l'eau et peut la rendre brunâtre ou brouillée, surtout lorsque le réseau d'aqueduc est fortement sollicité.

Nous sommes conscients des désagréments que les épisodes d'eau colorée peuvent entraîner et, grâce à ces améliorations, nous sommes confiants de régler ce problème et d'améliorer la qualité de notre eau potable.

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Congé de l'Action de grâce

Les bureaux municipaux seront fermés à l'occasion de la fête de l'Action de grâce, le lundi 11 octobre.

Pour contacter les policiers de façon non urgente durant cette période, veuillez composer le 450 974-5300. S'il s'agit d'une urgence, composez le 911.

MA VILLE DANS MA LENTILLE

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire mettre le talent artistique de ses citoyens en valeur dans son prochain calendrier. Amateurs de photographie, envoyez-nous votre plus belle création pour avoir la chance qu'elle soit sélectionnée et affichée dans cet outil prisé !

Thématique

Nous aimerions voir la ville dans votre lentille, soit sous un angle original ou d'une façon inédite. Faites-nous découvrir des endroits inconnus, utilisez la technologie, montrez de l'émotion ou un nouveau point de vue. Surtout, laissez libre cours à votre créativité et surprenez vos concitoyennes et concitoyens avec du jamais vu !

Critères d'envoi

Envoyez vos photos en format **JPEG**, dans la plus haute résolution possible **(minimum de 1 Mo)**, à l'adresse **g.beala@vsmsll.ca**. Veuillez indiquer votre nom au complet, ainsi qu'une brève description de l'endroit dans la ville où la photo a été prise.

COLLECTE DE SANG MAIRESSE

Le 13 août dernier, avait lieu la collecte de sang de la mairesse au centre communautaire, et l'objectif de 88 donneurs a été atteint ! : « Les citoyens sont venus poser ce geste de générosité, ce don inestimable qui peut sauver jusqu'à quatre vies. Je suis très heureuse de voir autant de donneurs malgré cette période difficile. C'est une façon de donner au suivant. Du fond du cœur, à tous les donneurs, aux bénévoles et à l'équipe d'Héma-Québec : MERCI ! » a conclu la mairesse, Sonia Paulus.

TAXES MUNICIPALES

Troisième versement – 8 septembre

Prenez note que le troisième versement du compte de taxes doit être acquitté au plus tard le mercredi 8 septembre. Il est important de joindre le coupon détachable à votre paiement, si ce dernier est effectué par la poste.

Quatrième versement – 8 novembre

Grâce à la plateforme Voilà! vous pouvez consulter et recevoir votre compte de taxes en ligne.

Par le biais de votre dossier de citoyen, sous l'onglet **Propriété**, vous pouvez dès maintenant **Ajouter une propriété** en inscrivant votre adresse. Par la suite, vous pourrez joindre votre compte de taxes à votre dossier et le visionner en ligne. Si vous éprouvez des difficultés avec l'inscription de votre compte, contactez le Service de la trésorerie au 450 472-7310, poste 100.

Stationnement de nuit interdit pendant la période hivernale

La Ville souhaite rappeler à tous les citoyens que le stationnement de véhicules routiers est **interdit** sur tous les chemins publics tous les jours, **de minuit à 7 h, du 15 novembre au 15 avril inclusivement**.

Les propriétaires de véhicules garés dans les rues alors que les restrictions relatives au stationnement hivernal sont en vigueur pourraient se voir remettre un constat d'infraction.

DÉPÔT AU GARAGE MUNICIPAL

...

Vous effectuez des travaux de rénovation et vous désirez vous débarrasser de vos déchets de construction ?

MATÉRIAUX SECS

Les matériaux secs ne sont pas ramassés lors des différentes collectes. Ils sont toutefois acceptés au garage municipal afin d'être triés et récupérés. Le tri et la récupération des matériaux secs permettent de détourner une quantité importante de matières de l'enfouissement.

Matériaux acceptés :

- Bois
- Placoplâtre (gypse)
- Couvre-planchers
- Armoires
- Plafonds
- Portes
- Fenêtres
- Etc.

Matériaux refusés :

× Bardeau d'asphalte
× Terre et tourbe
× Produits toxiques

MATIÈRES NUISIBLES

Ces matières nuisibles pour l'environnement ne sont pas autorisées lors des collectes, mais sont **acceptées en tout temps au garage municipal :**

- Piles
- Peinture résidentielle
- Bonbonnes de propane vides
- Huile à moteur usée (dans son contenant original)
- Filtres à moteur
- Lampes fluorescentes
- Pneus sans les jantes
- Produits électroniques et informatiques

LES REMORQUES COMMERCIALES ET LES ENTREPRENEURS NE SONT PAS ACCEPTÉS.

Coordonnées du garage municipal

2960, boulevard des Promenades
450 472-7310, poste 111

HEURES D'OUVERTURE DU DÉPÔT DES MATÉRIAUX SECS

Lundi au jeudi 8 h 30 à 16 h
Vendredi 8 h 30 à 11 h 30

Les samedis suivants, de 9 h à 12 h :

- 4 et 18 septembre
- 2, 16 et 30 octobre
- 13 novembre

Une preuve de résidence sera exigée sur place.

PERMIS POUR ENTREPRENEUR EN DÉNEIGEMENT

Saison 2021-2022

En vertu du règlement 631, chaque entrepreneur doit obtenir **un permis délivré par la Ville** avant d'entamer sa saison d'activités de déneigement. À cet effet, il doit se présenter au garage municipal pour déposer sa demande. Le coût du permis pour la première année est de 100 $ et le renouvellement est fixé à 50 $. Nous suggérons à la population d'exiger que l'entrepreneur possède un permis d'exploitation valide avant de signer le contrat.

Garage municipal

2960, boulevard des Promenades
450 472-7310, poste 111

Lundi au jeudi 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi 8 h 30 à 12 h

COUPE DE BORDURE

Les coupes de bordure sont effectuées lorsque la température le permet, du printemps jusqu'à la fin de l'automne. Les demandes doivent respecter la réglementation d'urbanisme en vigueur. Le bateau de porte principal doit mesurer entre 3 mètres et 9,2 mètres. De plus, vous ne pouvez pas avoir un bateau de porte de plus de 2,5 mètres directement devant la façade de votre maison, excluant le garage.

Comment faire une demande

- Vous devez vous présenter au garage municipal avec un chèque de 300 $ non remboursable libellé au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et une copie du plan de votre certificat de localisation, sur lequel vous aurez dessiné votre bateau de porte actuel et celui que vous désirez obtenir.
- Vous devez marquer (peinture ou autre) le bas de la bordure, du côté de la rue, où vous aimeriez la faire couper.
- Par la suite, un technicien passera pour vérifier la conformité de votre projet et votre demande sera transmise à l'entrepreneur pour l'exécution des travaux.
- Après la coupe de la bordure, le Service de la trésorerie vous fera parvenir une facture pour les coûts de la coupe (environ 50 $ du mètre linéaire) plus les frais administratifs exigés dans le règlement de tarification.

COLLECTE DE GROS REBUTS

Le deuxième jeudi de chaque mois, les résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac peuvent se débarrasser des gros rebuts, tels que les petits meubles, les matelas et les autres menus objets, en les déposant en bordure de leur propriété la veille ou avant 7 h le jour de la collecte.

Ce qui n'est pas ramassé :

- Branches
- Pneus
- Produits électroniques
- Bois ou palettes de bois
- Boîtes de carton
- Miroirs et vitres
- Débris de construction
- Sacs de poubelle remplis

Notez que ces matières ne sont pas ramassées pour des raisons de sécurité et de revalorisation des matières résiduelles, dans le respect de l'environnement. Vous pouvez venir les porter au garage municipal durant les heures d'ouverture, où elles seront triées.

ÉCLAIRAGE DE RUE

Si vous constatez la **défectuosité** d'un lampadaire (clignotements, lumière constamment éteinte ou allumée), déterminez **l'emplacement** de ce dernier en indiquant **l'adresse** où il est situé, et le numéro qui est inscrit sur le poteau, le cas échéant.

Rapportez le bris au 450 472-7310, poste 116, ou envoyez un courriel à **travauxpublics@vsmsll.ca**.

COLLECTE DES RDD ET DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS PERSONNELS

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac invite ses citoyens à se débarrasser gratuitement de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) à l'occasion d'une collecte qui aura lieu au garage municipal le **samedi 16 octobre** prochain, de 8 h à 16 h.

Nous recueillerons les solvants, les pesticides, la peinture, les huiles usées, les bonbonnes de propane vides, les produits d'entretien de piscines et autres résidus toxiques dont on ne peut se débarrasser lors des autres collectes. Il est important de noter que les produits de nature commerciale et industrielle ainsi que les pièces d'ordinateur ne seront pas acceptés.

Comment reconnaître les produits domestiques dangereux ?

On retrouve sur l'étiquette un ou plusieurs de ces pictogrammes :

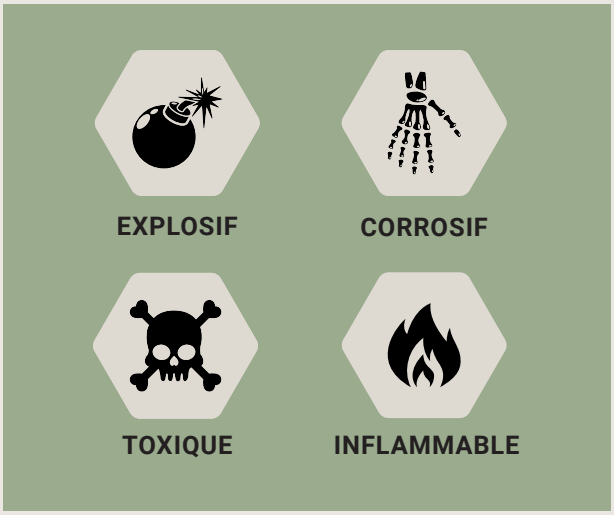

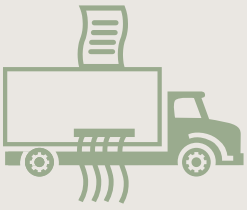

De plus, lors de cette journée de collecte, les citoyens pourront profiter d'un service gratuit de déchiquetage de documents personnels. L'entreprise chargée de cette opération garantit la confidentialité et assure que les documents, une fois déchiquetés, ne pourront être ni reconstitués ni recollés.

FEUILLES MORTES ET RÉSIDUS DE JARDIN

Vous pouvez déposer en tout temps vos feuilles mortes et les résidus de jardin (broussailles, désherbage, taille de haie, plantes fanées, etc.) dans votre bac brun.

Si celui-ci est plein, vous pouvez mettre le surplus dans un contenant tel que :

- Sac en papier ;
- Boîte en carton ;
- Poubelle en plastique fermée munie de poignées extérieures.

Ces excédents seront versés manuellement dans votre bac brun, et vidés dans le camion à l'aide de pinces. Vous pouvez également aller porter vos sacs de feuilles gratuitement au garage municipal. Cependant, s'ils ne sont pas en papier, il vous faudra retirer le plastique une fois sur place.

Aucun sac de plastique, même compostable ou biodégradable, n'est ramassé ni accepté dans le bac brun, ni à côté de celui-ci.

BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Afin d'économiser l'eau potable pour l'entretien des terrains en période estivale, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a mis en place un programme de remboursement pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Sur présentation d'une preuve d'achat (facture originale ou reçu de caisse valide d'un commerçant) d'un baril récupérateur d'eau de pluie d'une capacité minimale de 150 litres, les résidents recevront une somme pouvant aller jusqu'à 50 $. Une limite de deux demandes de remboursement par adresse s'applique.

LAMES DÉCHIQUETEUSES

Vous ne pratiquez pas encore l'herbirecyclage ? Il n'est pas trop tard pour commencer ! La Ville poursuit son programme de subvention à l'achat de lames déchiqueteuses, qui permet aux citoyens d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 25 $ par achat. Pour obtenir plus de détails sur ce programme, consultez le site Web de la Ville sous l'onglet **Programmes**.

Un geste simple et efficace pour retourner la matière organique au sol et en faire profiter votre pelouse !

COUCHES RÉUTILISABLES

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est fière d'encourager l'utilisation de couches réutilisables afin de réduire l'enfouissement. Ainsi, elle accorde aux parents d'enfants de 18 mois et moins qui résident sur son territoire une aide financière pour l'achat de ce type de couches. Sur présentation d'une preuve d'achat (facture originale ou reçu de caisse valide d'un commerçant) de couches réutilisables d'une valeur de 200 $ et plus, avant les taxes, les familles participantes recevront un remboursement de 150 $. Une limite d'un remboursement de couches réutilisables par enfant et par année civile s'applique.

Pour tous les détails sur nos subventions environnementales et pour télécharger nos formulaires, visitez notre site Web à vsmsll.ca sous l'onglet Subventions environnementales.

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

...

Modification de la réglementation provinciale

Le gouvernement du Québec a apporté des modifications au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* pour renforcer la sécurité des aménagements autour des piscines et pour réduire les risques de blessures liées aux accidents de plongeon.

Les modifications au règlement sont entrées en vigueur le 1er juillet 2021.

Tous les propriétaires devront se conformer à la réglementation provinciale relative à la sécurité des piscines, peu importe leur date d'installation.

Les piscines construites avant le 1er novembre 2010 qui bénéficiaient de droits acquis devront maintenant se conformer au Règlement. Les propriétaires auront jusqu'au **1er juillet 2023** pour se conformer au Règlement, puisque le droit acquis disparaîtra complètement après cette date et des constats pourront être émis par la Ville.

Voici certaines règles qui devront être respectées à la suite de l'adoption du Règlement :

- La piscine doit être clôturée, même si la cour l'est déjà ;
- Les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lattées ;
- Aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci ;
- Les piscines dotées d'un plongeoir devront avoir un bassin d'eau d'une quantité minimale pour prévenir les blessures médullaires cervicales liées aux accidents de plongeon.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des règles applicables, visitez le www.quebec.ca/piscinesresidentielles.

Veuillez noter qu'un permis municipal est requis pour installer une piscine, qu'elle soit hors terre, creusée ou même démontable. Pour faire une demande de permis ou déterminer comment vous conformer à la nouvelle réglementation, téléphonez au Service de l'urbanisme au 450 472-7310 ou envoyez-nous un courriel à **urbanisme@vsmsll.ca.**

Pour toutes les dispositions sur l'aménagement des espaces libres et la protection des arbres, consultez la section 8 du règlement de zonage sur notre site Web.

ARBRES

Coupe

Il est interdit de couper un arbre qui se trouve sur un terrain privé sans avoir obtenu, au préalable, un certificat d'autorisation (permis), au coût de 10 $, auprès du Service de l'urbanisme. Il est également interdit, en tout temps, d'abattre un arbre qui se trouve sur un terrain appartenant à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Les contrevenants pourraient être passibles d'une amende minimale de 600 $.

Nouvelle construction

Vous emménagez dans une nouvelle construction ? S'il s'agit d'une maison unifamiliale sur un terrain vacant, au moins un arbre doit être planté à l'avant, selon la superficie de votre terrain.

PANIERS DE BASKETBALL

Selon la réglementation municipale sur les nuisances, les paniers de basketball ne devraient jamais être installés dans la rue ou dans l'emprise municipale. De plus, en prévision des opérations de déneigement, afin d'assurer la sécurité des conducteurs, d'éviter les bris de machinerie et d'offrir un dégagement optimal des voies, il est indispensable d'enlever ou de déplacer tout objet situé dans l'emprise municipale à l'intérieur de sa ligne de propriété.

REMISAGE D'UNE ROULOTTE, D'UN VÉHICULE RÉCRÉATIF OU D'UN BATEAU

Du 15 octobre au 15 avril, les véhicules récréatifs et les bateaux ne peuvent plus être garés dans la marge avant d'une propriété. Toutefois, ils peuvent être stationnés dans les cours arrière et latérales, sans jamais dépasser le mur avant du bâtiment principal.

ABRI TEMPORAIRE

L'abri d'auto temporaire consiste en une structure tubulaire de métal recouverte d'une toile. Son installation est permise en période hivernale uniquement, du 15 octobre au 15 avril suivant.
Il n'est pas nécessaire de se procurer un permis pour l'installation d'un abri d'auto temporaire. Cependant, l'abri d'auto temporaire doit :

- Servir seulement à garer des véhicules automobiles ou à protéger des passages piétonniers ;
- Être érigé sur un espace de stationnement ou sur la voie d'accès à cet espace ;
- **Être installé à une distance minimale de 0,3 m (1 pied) de l'emprise de la voie publique ;**
- Avoir une hauteur maximale de 3 m (10 pieds) ;
- Dans le cas d'un terrain en coin, ne jamais être situé dans le triangle de visibilité fixé à 6 m (20 pieds) du point de rencontre des lignes de rue bordant le terrain.

La Ville ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage causé aux abris d'auto temporaires par sa machinerie et ses employés au cours de travaux d'entretien des rues, si ces abris ne sont pas érigés conformément à la réglementation municipale applicable.

Une surveillance sera effectuée par nos inspecteurs

SÉCURITÉ DANS LES ZONES SCOLAIRES

...

À la rentrée scolaire, l'achalandage sur les routes est grand! Attention lors de vos déplacements, les enfants seront certainement fébriles d'enfin retrouver le chemin de l'école. Pensez également à revoir avec vos enfants les consignes de sécurité routière. Vous pouvez également visiter le site Jesuiscourtois.com et y voir différentes capsules à ce sujet.

Voici un petit rappel des règles de circulation à respecter en général et plus précisément en milieu scolaire.

PIÉTONS

- Utilisez toujours le trottoir. S'il n'y en a pas, marchez au bord de la rue ou sur l'accotement de la route face à la circulation, si cela est possible.
- Traversez aux passages pour piétons (lignes blanches ou jaunes peintes sur la chaussée). Ne traversez pas n'importe où!
- Avant de traverser une rue, assurez-vous qu'il n'y a pas de danger pour vous. La meilleure façon pour un piéton de s'assurer d'être vu par un automobiliste est d'établir un contact visuel avec ce dernier, et d'attendre que celui-ci fasse un signe confirmant son intention de laisser le passage.
- Le piéton a priorité sur les automobilistes et les cyclistes, lesquels doivent s'immobiliser pour lui céder le passage :
  - Aux panneaux d'arrêt obligatoire;
  - Aux passages pour piétons.
- Respectez les consignes du brigadier en tout temps!

PARENTS AUTOMOBILISTES

- Attention! À un passage pour piétons, vous devez obligatoirement céder le passage aux piétons, même lorsqu'il n'y a pas d'arrêt obligatoire.
- Afin de ne pas obstruer la vue des automobilistes et de protéger les piétons qui s'engagent dans la rue, et aussi pour éviter les manœuvres de stationnement sur un passage piétonnier, il est interdit de stationner son véhicule :
  - Sur un passage pour piétons;
  - À moins de 5 mètres d'un passage pour piétons;
  - Dans une intersection ou à moins de 5 mètres de celle-ci.
- Respectez la limite de vitesse maximale fixée à 30 km/h.
- À une intersection ou à un passage pour piétons :
  - Cédez le passage aux piétons qui ont la priorité;
  - Immobilisez votre véhicule AVANT le tracé au sol du passage pour écoliers.
- Respectez toute la signalisation, sans oublier :
  - L'interdiction d'entrer dans le stationnement du personnel de l'école;
  - L'interdiction d'entrer dans le stationnement des autobus;
  - L'interdiction de stationner à certains endroits.
- Prenez le temps d'expliquer à votre enfant les règles de circulation et apprenez-lui les bons comportements à adopter.

Les enfants sont rapides et apparaissent souvent là où l'on s'y attend le moins. Un accident ne pardonne pas, ralentissez...

RESPECTEZ LA LIMITE DE VITESSE

CYCLISTES

- Respectez les panneaux d'arrêt et les feux de circulation en tout temps, même lors d'un virage à droite au feu rouge, et même si la voie est libre.
- Circulez sur la piste cyclable lorsqu'il y en a une.
- Circulez en file indienne dès que vous êtes au moins deux.
- Circulez en demeurant à califourchon et tenez le guidon.
- À un passage pour piétons, descendez de votre vélo et marchez.
- Respectez les consignes du brigadier en tout temps!

Faites preuve de courtoisie et de vigilance, que ce soit en voiture, en vélo ou à pied. La courtoisie, c'est bien plus qu'une question de politesse, c'est une question de sécurité!

Visitez également le site **jesuiscourtois.com** pour plus de détails sur la campagne de sensibilisation concernant le partage de la route. Cela vous permettra de faire la connaissance du sympathique personnage Joe Latraverse! De plus, vous pourrez constater que les passages pour écoliers ont été peints aux couleurs de la campagne de sensibilisation pour plus de visibilité.

18e ÉDITION DU PROJET « SÉCURITÉ À VÉLO »

Le 8 juillet dernier, les jeunes du camp de jour ont reçu la visite de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes dans le cadre du projet « Sécurité à vélo ». Grâce à des ateliers présentés par les agents de la section sociocommunautaire, les jeunes ont été sensibilisés à l'importance de la sécurité à vélo et informés sur les bonnes pratiques à adopter. L'événement s'est clôturé en présence de la mairesse, Me Sonia Paulus, avec un tirage de prix offerts par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et le Club Optimiste Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

DEMEURER À L'AFFÛT

Nous vous proposons de visiter le Facebook de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour vous informer sur différents sujets, situations ou activités de prévention. Vous pouvez également nous écrire par Messenger si vous avez des questions ou commentaires. Nous vous répondrons avec plaisir. Bien entendu, s'il s'agit d'une urgence, composez le 911. Pour un déplacement policier ou une plainte, appelez au 450 974-5300.

MATIÈRES ORGANIQUES

3 grandes catégories pour vous simplifier le tri !

Nourriture
Ça se mange ?

Emballage de carton souillé
C'est sale et graisseux ?

Jardinage
C'est un résidu de jardin ?

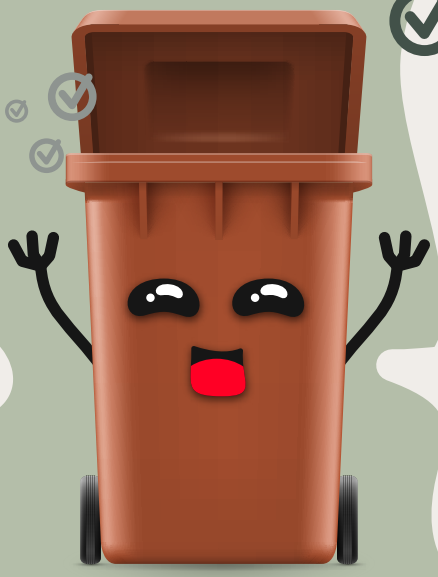

AUTRES MATIÈRES ACCEPTÉES

- Cheveux, poils et plumes
- Bâtons de friandises glacées
- Bouchons de liège naturel (bouchons synthétiques de plastique **exclus**)
- Cendres froides
- Tous les types de litière pour animaux, agglomérante incluse
- Excréments de chien dans un **sac de papier** ou enveloppés dans du papier

MATIÈRES REFUSÉES

- × Animaux morts
- × Couches de bébé et serviettes hygiéniques
- × Verre et métal
- × Soie dentaire et cotons-tiges
- × Sacs d'aspirateur et leur contenu
- × Gommes à mâcher et médicaments
- × Chandelles et mégots de cigarette
- × Charpie de sécheuse et feuilles d'assouplissant
- × Gypse, roches et gravier de rue
- × Bois traité et céramique

Aucun sac de plastique
Même compostable, biodégradable et oxobiodégradable

JAMAIS DANS LE BAC BRUN

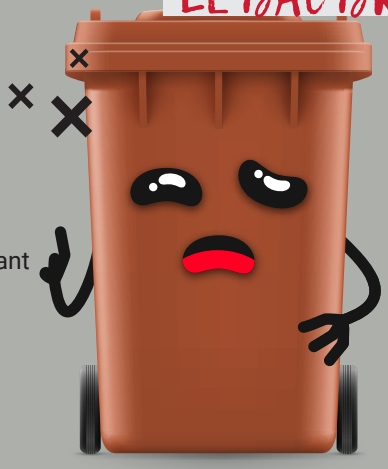

Je ne suis pas une POUBELLE !

DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES POUR LA RENTRÉE !

...

- Inscription aux activités
- Décoration du piano public
- Les journées de la culture

LES MODALITÉS ...

Tous les détails des activités de la programmation seront annoncés au début de septembre avec les nouvelles conditions sanitaires émises par le gouvernement.

Restez branchés ! Elle seront affichées sur Voilà !, le site Internet et le Facebook de la Ville.

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Résident
13 septembre, dès 8 h 30,
au 26 septembre, 23 h 59

Non-résident
20 au 26 septembre (des frais de 15 $ par activité s'ajoutent au tarif)

COMMENT S'INSCRIRE ?

En ligne : vsmsll.ca
En personne : Services des arts et de la vie communautaire
99, rue de la Mairie

Lundi au jeudi 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi 8 h 30 à 12 h

DÉBUT DE SESSION

4 octobre (session de 9 semaines)

Les activités feront relâche pour l'Action de grâce le 11 octobre.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

En ligne
Carte de crédit seulement

En personne
Argent comptant, carte de crédit et paiement direct

CARTE DU CITOYEN ET DU NON-RÉSIDENT

La carte du citoyen ou de non-résident doit être valide au moment de l'inscription. Consultez la section **Carte du citoyen** sur le site Web à **vsmsll.ca** pour plus d'information.

ANNULATION D'ACTIVITÉS

La Ville se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou en cas de force majeure. Les personnes inscrites seront avisées et les frais d'inscription seront remboursés en totalité.

La Ville se réserve également le droit de reporter ou de créditer une activité annulée en cours de session.

Des frais de 15 $ ou 15 % du montant déboursé sont appliqués pour toute demande d'annulation ou de transfert d'activités. Les demandes doivent être acheminées au Service des loisirs. Aucun remboursement ou transfert après le début du premier cours, sauf sur présentation d'un certificat médical.

TARIFICATION FAMILIALE

Lors de l'inscription à plus d'un cours ou de plusieurs membres d'une même famille résidant à la même adresse aux activités offertes par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, une tarification à rabais s'applique pour tous les citoyens. Cette tarification familiale est uniquement offerte aux familles marthelacquoises.

APPEL DE CANDIDATURES DÉCORATION DU PIANO PUBLIC

...

Appel aux artistes locaux

UN PIANO PUBLIC AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Les pianos publics sont en vogue et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a eu la chance de recevoir un piano en cadeau. Ce don magnifique de la famille Léveillée-Gervais pourra animer l'espace public par sa musique dans quelques mois. Musiciens en herbe ou accomplis pourront jouer leurs mélodies, au plaisir des passants et spectateurs d'un instant. Un bel atout culturel pour tous les Marthelacquois et Marthelacquoises !

LE PIANO PUBLIC VEUT DEVENIR UNE ŒUVRE D'ART !

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac lance un appel aux artistes marthelacquois et marthelacquoises intéressés à soumettre une proposition artistique pour la mise en valeur de ce piano public, qui sera installé dans le hall d'entrée du centre communautaire.

La proposition artistique devra être réalisée avec de la peinture acrylique, et être très colorée et dynamique.

L'artiste choisi(e) se verra remettre un cachet de 800 $ pour la réalisation du projet (croquis de l'œuvre, matériaux nécessaires, déplacements et réalisation de l'œuvre), qui devra s'effectuer au centre communautaire.

Pour être admissible à l'appel aux artistes, il faut :

- Être résident(e) de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ;
- Être âgé(e) de 16 ans et plus ;
- Avoir une connaissance des arts visuels.

La Ville fournira un espace intérieur pour la réalisation de l'œuvre. L'artiste devra informer la Ville de son échéancier.

Documents à fournir pour le dossier d'appel d'offres :

- Une lettre de présentation, incluant les motivations à réaliser ce projet (1 page maximum) ;
- Un curriculum vitae (CV) à jour, comprenant les coordonnées complètes de l'artiste ;
- Un texte décrivant le projet proposé (1 page maximum) ;
- Une description des matériaux utilisés pour la réalisation de cette œuvre ;
- Un dessin ou un croquis de l'œuvre proposée ;

Seuls les dossiers complets seront examinés.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à maintenir la confidentialité des demandes non retenues.

Comment participer :

- Envoyez votre portfolio (ou croquis) au Service des loisirs, des arts et de la vie communautaire à **loisirs@vsmsll.ca** ;
- Date limite pour poser sa candidature : **12 septembre 2021**. Un comité sera formé afin de sélectionner l'artiste ;
- L'artiste sera invité(e) à se produire sur place afin de démontrer son art lors des Journées de la culture.

LES JOURNÉES DE LA CULTURE

...

Vendredi 24 septembre 2021, de 10 h 30 à 20 h
Samedi et dimanche les 25 et 26 septembre 2021, de 10 h 30 à 16 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Les Journées de la culture sont une occasion privilégiée de célébrer les arts et la culture, dans toute leur beauté et leur diversité ! La thématique de cette 25e édition est : **Voyage dans le temps**.

Surveillez la programmation complète sur le site Web de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à l'onglet **Événements.**

Activités gratuites pour toute la population ! Une programmation qui touchera tous les groupes d'âge de nos citoyens !

Entre autres : vente de livres usagés, ateliers d'animation pour enfants et adultes, heure du conte, expositions interactives, trottoirs animés, démonstration d'arts visuels.

Veuillez surveiller nos prochaines communications sur notre site Web et sur Facebook afin d'obtenir plus de détails à propos de la programmation.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous écrire par courriel à **loisirs@vsmsll.ca** ou nous téléphoner au 450 472-7310, poste 145.

LA BIBLIOTHÈQUE

...

Mon univers culturel

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne : vsmsll.ca

Gratuit pour les citoyens. La carte du citoyen valide est obligatoire.

Non-résidents

Activité jeunesse : 5 $
Activité pour adultes : 10 $

La carte du **non-résident** valide est obligatoire.

La Ville peut, en tout temps, modifier une activité sans préavis et n'est pas tenue de reporter une activité annulée pour des raisons indépendantes de sa volonté.

ENFANTS

Les journées de la culture

HEURE DU CONTE

« Voyage dans le temps »

Venez faire un voyage dans le temps en assistant à une heure du conte offerte dans le cadre des Journées de la culture !

Vendredi 24 septembre
10 h pour les 3 à 6 ans
18 h 30 pour les 6 ans et +

une naissance un LIVRE

Dès sa naissance, abonnez votre enfant à la bibliothèque et obtenez gratuitement la trousse du parfait bébé-lecteur. Il n'y a pas plus beau cadeau à donner à son enfant que le goût de la lecture. C'est aussi une occasion privilégiée pour les parents de passer du temps de qualité avec leurs petits, et pour les bébés de s'éveiller à l'imaginaire et au langage. Cette trousse comprend un livre cartonné et des surprises ! Les enfants d'un an ou moins peuvent obtenir la trousse sur présentation d'une pièce justificative indiquant leur date de naissance ainsi qu'une preuve de résidence du parent.

Semaine des bibliothèques publiques

Du 16 au 23 octobre, la bibliothèque offrira des activités spéciales dans le cadre de la 23e édition de la Semaine des bibliothèques publiques sous le thème *Ma biblio : une histoire de famille !*

CONGÉ FÉRIÉ

La bibliothèque sera fermée le lundi 11 octobre, en raison de l'Action de grâce.

HEURE DU CONTE AVEC UN POLICIER

Un policier viendra raconter une histoire et répondra aux questions à propos de son métier.

19 octobre, 18 h 30, 3 à 6 ans
20 octobre, 18 h 30, 6 ans et plus

TROUILLE ET CITROUILLES

Le chat de la sorcière 5 à 12 ans
Samedi 23 octobre
10 h

Présenté par *Nous les arts*

Voyageons dans le temps et discutons des origines de la fête de l'Halloween. Pourquoi décorons-nous des citrouilles ? Qui est le mystérieux Jack à la lanterne ? On a l'esprit à la fête ? Super ! Après une partie de bingo, place à la créativité avec un des projets proposés pour nous mettre dans l'ambiance de l'Halloween !

GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Cette semaine aura lieu du 15 au 21 novembre, et en tant que biblio engagée, nous offrirons une programmation spéciale pour les tout-petits et leur famille. Surveillez notre site Web sous l'onglet **Bibliothèque** pour voir les activités qui seront offertes.

ADULTES

Les journées de la culture

CONFÉRENCE-CAUSERIE

avec l'auteure Louise Tremblay D'Essiambre

Venez discuter avec l'auteure québécoise prolifique ! La créatrice des sagas *Les sœurs Deblois*, *La dernière saison* et *Mémoires d'un quartier* vous invite à discuter avec elle lors de cette conférence à la bibliothèque.

Samedi 25 septembre
13 h

OSER ÉCRIRE

Un atelier d'initiation à l'écriture avec l'auteure Lucie Lachapelle

Cet atelier de quelques heures vous introduira au travail de l'écrivain et vous permettra de vivre une expérience d'écriture dans une atmosphère détendue et ludique. Vous serez invités à écrire de courts textes et à les partager avec le groupe. Ces petites histoires seront peut-être les débuts de plus grandes. Qui sait ?

Dimanche 26 septembre
12 h 30 à 15 h 30

DIX BONNES HABITUDES DE GESTION FINANCIÈRE

avec Éric Élias, CPA auditeur

Via Zoom, ou en présentiel si autorisé.

Souhaitez-vous mieux gérer votre argent ? Lors de cet atelier, vous apprendrez à évaluer votre niveau de compétence en matière de gestion financière, à prendre de bonnes habitudes financières et à connaître les ressources utiles pour gérer vos finances personnelles.

Mercredi 24 novembre
18 h 30

Cet atelier est offert dans le cadre du mois de la littératie financière par CPA Canada.

D'autres activités seront ajoutées. Surveillez nos outils de communication pour en savoir plus !

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

...

Exercez votre droit de vote le dimanche 7 novembre 2021

AVEZ-VOUS LE DROIT DE VOTER ?

Pour voter, vous devez avoir la qualité d'électeur, soit être âgé de 18 ans ou plus le jour du scrutin et remplir les conditions suivantes au 1er septembre 2021 :

- Être inscrit(e) sur la liste électorale ;
- Avoir la citoyenneté canadienne ;
- Être domicilié(e) dans la Ville et habiter au Québec depuis au moins six mois ;
- Ne pas être sous curatelle.

IMPORTANT !

Pour voter, vous devez établir votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- Votre carte d'assurance maladie ;
- Votre permis de conduire ;
- Votre passeport canadien ;
- Votre certificat de statut d'Indien ;
- Votre carte d'identité des Forces armées canadiennes.

L'électeur qui n'est en possession d'aucun de ces documents sera dirigé vers la table de vérification de l'identité des électeurs.

OÙ ET QUAND ALLER VOTER

La tenue du scrutin aura lieu le dimanche 7 novembre 2021, de 9 h 30 à 20 h. Pour connaître le lieu de votre bureau de vote, consultez l'onglet **Élections** sur le site Internet de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ou communiquez avec nous au 450 472-7310.

Vous pourrez également voter par anticipation le dimanche 31 octobre 2021 et le lundi 1er novembre, entre 9 h 30 et 20 h. **Veuillez noter que le temps d'attente risque d'être plus long que la journée du scrutin du 7 novembre 2021, puisqu'il y aura moins de bureaux de vote lors de la journée du vote par anticipation.**

Les dates importantes à retenir

Voici un aperçu de quelques dates importantes concernant les élections du 7 novembre 2021.

PÉRIODE DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES :

17 septembre 2021 au 1er octobre 2021, 16 h 30

COMMISSION DE RÉVISION

18 octobre 2021, de 19 h à 22 h
19 octobre 2021, de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30

VOTE PAR ANTICIPATION

31 octobre 2021 et 1er novembre 2021, de 9 h 30 à 20 h

JOUR DU SCRUTIN

7 novembre 2021, de 9 h 30 à 20 h

PERSONNEL ÉLECTORAL

Vous désirez vous joindre au personnel électoral ? Remplissez le formulaire de demande d'emploi sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet **Élections**, et retournez-le :

- Par télécopieur au 450 472-0109 ;
- Par la poste à : Hôtel de Ville, 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0 ;
- Par courriel à : **election@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca**.

FONDATION SERCAN

Soutien individuel ou en groupe pour les personnes endeuillées de la COVID-19

Sercan offre du soutien individuel ou en groupe pour les personnes endeuillées de la COVID-19. Services gratuits en mode virtuel ou par téléphone. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire dès maintenant au 450 491-1912, poste 202.

Sercan recherche également des bénévoles au transport médical et pour la Maison de soins palliatifs Sercan. 450 491-1012, poste 210.

Quand Selon les inscriptions

Coût Gratuit

Lieu Par téléphone ou vidéoconférence

Info 450 491-1912, poste 202
/Maison Sercan
communication@maisonsercan.ca
maisonsercan.ca

4 KORNERS

CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES

Fondé en 2005, 4Korners est un organisme caritatif enregistré au Canada. Nous lions les habitants d'expression anglaise des Laurentides à l'aide de programmes et de services répondant à leurs besoins dans un environnement sûr et inclusif. Nous œuvrons collectivement pour servir et enrichir les vies des communautés des Laurentides.

Quand Dès maintenant !

Coût Adhésion 10 $/année.
Gratuit pour les enfants.

Lieu 1650, chemin d'Oka, Deux-Montagnes

Info 450 974-394, poste 601
/4KornersCenter
info@4korners.org
4kornerscenter.org

Comité d 'aide alimentaire des Patriotes

Le Comité d'aide alimentaire des Patriotes est un organisme qui vise à apporter une aide alimentaire aux personnes démunies de la MRC de Deux-Montagnes.

L'ORGANISME CÉLÉBRERA SES 25 ANS LE 5 SEPTEMBRE PROCHAIN !

Vingt-cinq années à acheminer des denrées aux comptoirs alimentaires de la région afin d'assurer une sécurité alimentaire aux citoyens de notre MRC. Pour l'occasion, nous organiserons un 5 à 7 le 2 septembre 2021 afin d'accueillir partenaires, citoyens, élus et membres du CAAP. Nous prévoyons une visite de nos nouveaux locaux en plus d'un encan silencieux. Pour participer à l'événement, communiquez avec Christine à l'adresse courriel suivante : **lisecaap@videotron.ca**.

Quand 2 septembre 2021

Lieu 1906, chemin d'Oka, Deux-Montagnes

Info 450 472-9469
/Comité d'aide alimentaire des Patriotes - CAAP
lisecaap@videotron.ca
aidealimentaire.com

Centre Marie Ève

La maternité, ça s'apprend ; ça se vit ; ça se partage !

Ateliers mère-enfant
Soutien psychosocial personnalisé
Dépannage matériel

450 491-1494

3 points de services

Saint-Jérôme – poste 7
Saint-Eustache – poste 5
Blainville – poste 6

FONDATION ÉMILE-Z.-LAVIOLETTE

Organisme venant en aide aux enfants démunis de la MRC de Deux-Montagnes.

Tournoi de golf Century 21 Réalité de St-Eustache « 10e édition » à Mirabel au profit de la Fondation

Quand Le jeudi
16 septembre 2021

Horaire 8 h Brunch
9 h Départ « formule Vegas »
16 h Cocktail
16 h 30 BBQ

Coût Brunch, golf, voiturette et souper : 150 $

Lieu Club de golf Glendale Mirabel

Info 514 945-2231
info@emile-z-laviolette.com
emile-z-laviolette.com

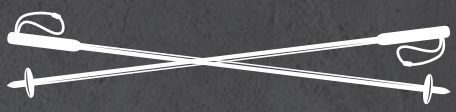

CLUB DE SKI

DEUX-MONTAGNES/RIVE-NORD

JOURNÉE DES INSCRIPTIONS

Sports de glisse (ski et planche à neige) pour toute la famille. Plusieurs forfaits offerts, avec ou sans transport, et avec ou sans leçons.

Durant 10 samedis

Quand Inscription sur notre site Internet
du 15 octobre au 15 décembre 2021

Info info@skideuxmontagnes.ca
skideuxmontagnes.ca

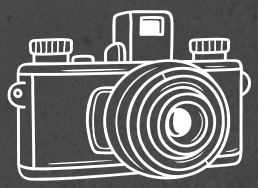

Club Photo

Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Saison club photo 2021-2022

Nous vous invitons à vous joindre à notre club photo pour sa nouvelle saison 2021-2022. Nos membres bénéficieront de 7 conférences, 8 ateliers, plusieurs sorties et une exposition photo.

Si vous n'êtes pas membre, vous pourrez participer à nos conférences pour seulement 10 $ / conférence.

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse courriel du Club Photo ou sur notre site Internet.

Info cpsmsll05@gmail.com
clubphotosaintemarthesurlelac.com

NOUS JOINDRE

HÔTEL DE VILLE
3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
Téléphone _____ 450 472-7310
Cabinet de la mairesse _____ poste 144
Direction générale _____ poste 144
Service du greffe _____ poste 144
Service des communications et des relations avec les citoyens ____ poste 109
Service de l'urbanisme _____ poste 120
Service des taxes _____ poste 100

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
99, rue de la Mairie
Téléphone _____ poste 101

CENTRE COMMUNAUTAIRE
99, rue de la Mairie
Service des loisirs, des arts et de la vie communautaire _____ poste 145

GARAGE MUNICIPAL
2960, boulevard des Promenades
Service des travaux publics et de l'entretien du territoire _____ poste 111
Service du génie et de l'aménagement du territoire _____ poste 116

RÉGIE DE POLICE _____ 450 473-4686

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE _____ 450 473-2730

URGENCES _____ 911

Mise en page et infographie : Communications Studiogrif
Impression : Imprimerie L'Empreinte inc.
Distribution : Postes Canada
Tirage : 7 500 exemplaires
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements. Elle est distribuée gratuitement, dans tous les foyers marthelacquois, et publie majoritairement des photos prises par des citoyens et par le *Club Photo Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

Prochaine parution : hiver 2021-2022

vsmsll.ca Voilà!